



Notice d'emploi N° 8689 / 2023

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	EC concentré émulsifiable
Teneur en substances actives:	14.9 % prothioconazole (150 g/l); 7.43 % benzovindiflupyr (75 g/l)
Nom UICPA:	(RS)-2-[2-(1-chlorocyclopropyl)-3-(2-chlorophenyl)-2-hydroxypropyl]-2,4-dihydro-1,2,4-triazole-3-thione; N-[(1RS,4SR)-9-(dichloromethylene)-1,2,3,4-tetrahydro-1,4-methanonaphthalen-5-yl]-3-(difluoromethyl)-1-methylpyrazole-4-carboxamide

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Elatus Era

Numéro d'homologation fédéral: D-7377	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 008406-00	Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Agro GmbH, Allemagne

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
Blé	oïdium des céréales, rouille brune, rouille jaune, septoriose de l'épi (S. nodorum), septorioses foliaires (S. tritici ou S. nodorum)	Dosage: 1 l/ha Application: stade 31-61 (BBCH).	1, 2, 3
Blé	fusarioses de l'épi	Dosage: 1 l/ha Application: stade 55-69 (BBCH).	1, 2, 3
Orge	grillures (PLS+RCC), helminthosporiose de l'orge, oïdium des céréales, rhynchosporiose, rouille naine de l'orge	Dosage: 1 l/ha Application: stade 31-51 (BBCH).	1, 2, 3
Triticale	oïdium des céréales, rhynchosporiose, rouille brune, rouille jaune, septorioses foliaires (S. tritici ou S. nodorum)	Dosage: 1 l/ha Application: stade 31-61 (BBCH).	1, 2, 3
Épeautre	oïdium des céréales, rouille brune, rouille jaune, septoriose de l'épi (S. nodorum), septorioses foliaires (S. tritici ou S. nodorum)	Dosage: 1 l/ha Application: stade 31-61 (BBCH).	1, 2, 3
Épeautre	fusarioses de l'épi	Dosage: 1 l/ha Application: stade 55-69 (BBCH).	1, 2, 3

Charges générales / agronomiques:

- 1 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions du service d'homologation.
- 3 SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, 1 traitement au maximum par culture avec des produits du groupe de matières actives FRAC N° 07 (succinate dehydrogenase inhibitors, SDHI).

Protection des utilisateurs:

- 2 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:**Phrases PPS**

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.